

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

L'Amen Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 26 avril 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M .Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et M. Adnène ZGHIDI.

Bilan

Arrêté au 31/12/2018

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2018	31/12/2017
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	402 287	170 245
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	183 294	197 032
AC3 Créances sur la clientèle	(1-3)	5 929 248	6 073 730
AC4 Portefeuille-titres commercial	(1-4)	285 622	530 671
AC5 Portefeuille d'investissement	(1-5)	1 612 371	1 361 537
AC6 Valeurs immobilisées	(1-6)	166 778	163 219
AC7 Autres actifs	(1-7)	233 528	159 764
Total actifs		8 813 128	8 656 198
PA1 Banque Centrale, CCP	(2-1)	1 072 065	1 174 816
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(2-2)	235 057	385 115
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	(2-3)	5 516 889	5 137 206
PA4 Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	876 255	968 065
PA5 Autres passifs	(2-5)	207 581	172 039
Total passifs		7 907 847	7 837 241
CP1 Capital		132 405	132 405
CP2 Réserves		652 478	572 213
CP4 Autres capitaux propres		423	423
CP5 Résultats reportés		5	5
CP6 Résultat de l'exercice		119 970	113 911
Total capitaux propres	(3)	905 281	818 957
Total capitaux propres et passifs		8 813 128	8 656 198

État des engagements Hors Bilan

Arrêté au 31/12/2018

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Passifs éventuels			
HB01	Cautions, Avals et autres garanties données	(4-1) 707 124	593 387
HB02	Crédits documentaires	(4-2) 379 541	305 206
HB03	Actifs donnés en garantie	(4-3) 1 068 000	1 174 000
Total passifs éventuels		2 154 665	2 072 593
Engagements donnés			
		(4-4)	
HB04	Engagements de financement donnés	456 801	245 245
HB05	Engagements sur titres	13 875	18 017
Total engagements donnés		470 676	263 262
Engagements reçus			
HB06	Engagements de financement reçus	(4-5) -	-
HB07	Garanties reçues	(4-6) 3 883 407	3 554 278

Etat de Résultat

Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2018

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2018	31/12/2017	
Produits d'exploitation bancaire				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(5-1)	578 354	479 716
PR2	Commissions (en produits)	(5-2)	100 753	91 362
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(5-3)	71 512	82 385
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(5-4)	78 475	63 505
Total Produits d'exploitation Bancaire			829 094	716 968
Charges d'exploitation bancaire				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(5-5)	(443 226)	(346 461)
CH2	Commissions encourues		(11 136)	(10 405)
Total Charges d'exploitation Bancaire			(454 362)	(356 866)
Produit net Bancaire			374 732	360 102
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs	(5-6)	(88 943)	(110 865)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement	(5-7)	2 353	(1 116)
PR7	Autres produits d'exploitation		2 306	1 681
CH6	Frais de personnel	(5-8)	(102 275)	(92 307)
CH7	Charges générales d'exploitation	(5-8)	(37 025)	(22 598)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(5-8)	(7 744)	(7 088)
Résultat d'exploitation			143 404	127 809
PR8/CH9	Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	(5-9)	(5 947)	2 054
CH11	Impôt sur les bénéfices		(15 701)	(13 958)
Résultat sur les activités ordinaires			121 756	115 905
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	(5-10)	(1 786)	(1 994)
Résultat de l'exercice			119 970	113 911
Résultat Net des modifications comptables			119 970	113 911
Résultat de base par action (en dinars)		(5-11)	4,530	4,302
Résultat dilué par action (en dinars)			4,530	4,302

Etat de Flux de Trésorerie

Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2018
Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Activités d'exploitation	(6-1)		
Produits d'exploitation bancaires encaissés (hors revenus portefeuille d'investissement)		721 063	609 399
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(459 952)	(354 633)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(130 895)	(101 194)
Prêts et avances / Remboursement des prêts et avances accordés à la clientèle		35 882	(241 132)
Dépôts / Retraits des dépôts de la clientèle		388 910	18 203
Titres de placement		286 457	118 499
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(165 936)	(140 971)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		14 333	(62 652)
Impôts sur les bénéfices		(17 628)	(6 381)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		672 234	(160 862)
Activités d'investissement	(6-2)		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		5 336	8 054
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(175 342)	(113 974)
Acquisitions / Cessions d'immobilisations		(11 233)	(28 548)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(181 239)	(134 468)
Activités de financement	(6-3)		
Emission d'actions		-	-
Emission d'emprunts		-	80 000
Remboursement d'emprunts		(47 587)	(41 840)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(44 224)	15 474
Dividendes versés		(33 101)	(29 282)
Mouvements sur fonds social et de retraite		(545)	(3)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement		(125 457)	24 349
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		365 538	(270 981)
Liquidités et équivalents de liquidités début de période		(964 513)	(693 532)
Liquidités et équivalents de liquidités fin de période	(6-4)	(598 975)	(964 513)

Notes aux états financiers

Exercice clos au 31 Décembre 2018

I- Présentation de la banque

Amen Bank est une société anonyme au capital de 132 405 000 dinars, créée le 06 juin 1967, régie par la loi N°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Le capital social de la banque est porté de 127 312 500 dinars à 132 405 000 dinars, par incorporation de réserves et distribution de 1 018 500 actions gratuites conformément à la décision de l'AGE du 16/06/2016.

Le siège social de la banque est sis à l'avenue Mohamed V, 1002, Tunis.

Amen Bank est une banque de dépôt privée. Son capital social, divisé en 26 481 000 actions d'une valeur nominale de cinq 5 dinars chacune, est détenu à hauteur de 0,65% par des actionnaires étrangers.

Actionnaires	Montant	%
Actionnaires Tunisiens	131 550	99,35%
Actionnaires Etrangers	855	0,65%
Total	132 405	100%

II- Référentiel comptable d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers d'Amen Bank sont préparés et présentés conformément au système comptable des entreprises promulgué par la loi n° 96- 112 du 30 décembre 1996.

III- Méthodes et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers sont arrêtés au 31 décembre 2018 en appliquant les conventions et principes comptables prévus par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des méthodes comptables prévus par les normes comptables notamment les normes sectorielles relatives aux établissements bancaires (Normes 21 à 25). Les méthodes comptables les plus significatives se résument comme suit :

1- Créances à la clientèle

1.1- Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déductions faites des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

1.2- Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la BCT 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis :

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 7 mDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

Les taux de provisionnement par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 7 mDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provisionnement moyen des engagements de plus de 7 mDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les dépôts affectés auprès d'Amen Bank (bons de caisse, comptes à terme, comptes épargne.) ;
- Les garanties reçues de l'Etat Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds national de garantie) et la SOTUGAR ;
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :

- * Elle est inscrite sur le titre foncier ;
- * Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;
- * Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- * Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez Amen Bank ;
- * L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- * La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- * Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- * Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

1. 3- Comptabilisation des créances irrécouvrables passées en perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées en perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

1. 4- Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme matérialisés par des effets ou titres de crédit, sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et de la couverture des risques, sont logés dans un compte intitulé « Agios réservés ».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

1. 5- Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011

1.5.1- Provision collective

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements des classes 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

- * Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- * Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1;
- * La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2017. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1;
- * La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 74 684 mDT. Ainsi et compte tenu de la provision collective de 66 526 mDT constituée en 2017, une provision complémentaire nette de 8 158 mDT a été dotée au titre de l'année 2018.

1.5.2 Les crédits rééchelonnés au cours de 2011 et le suivi en 2018 :

En 2011, et en application des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2011-04, deux mesures ont été appliquées :

Première mesure :

Les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

En 2018, cette mesure n'est plus en vigueur. La banque a procédé à la classification de tous les engagements conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

Deuxième mesure :

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés.

Une reprise de 1 321 mDT a été constatée sur les agios réservés relatifs aux crédits rééchelonnés au cours de 2018.

1. Provisions additionnelles

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- * 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- * 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- * 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'application de ces règles a donné lieu à la constitution d'un stock de provision de 170 949 mDT.

1. Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2015-12, les établissements de crédit peuvent reporter le paiement des tombées en principal et en intérêts échus ou à échoir en 2015 et 2016 au titre des crédits accordés aux entreprises opérant dans le secteur touristique.

Les dispositions de cette circulaire demeurent applicables aux créances échues en 2017 et ce, en vertu de la circulaire de la BCT N°2017-05 du 24 Juillet 2017,

Les établissements de crédit ayant procédé au report d'échéances ou ayant accordé de nouveaux crédits exceptionnels peuvent :

- Maintenir la classification arrêtée à fin décembre 2014 au sens de l'article 8 de la circulaire n° 91- 24 susvisée ;
- Geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n° 91-24 susvisée.

Les établissements de crédit concernés sont tenus de ne pas comptabiliser les intérêts dont le remboursement a été reporté ainsi que les intérêts au titre des nouveaux prêts accordés durant les deux années de grâce parmi leurs revenus sauf en cas de recouvrement effectif.

Cette mesure n'est plus en vigueur.

L'application des dispositions de ladite circulaire a donné lieu à la constatation, d'agios réservés, totalisant au 31 Décembre 2017 un montant de 40 831 mDT.

Au 31 décembre 2018, les agios réservés sur les créances relevant du secteur touristique des classes 0 et 1, s'élèvent à 38 771 mDT.

2- Portefeuille titres

1- Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille titres commercial soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

- Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

- Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement. Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Portefeuille d'investissement :

- Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

- Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

• Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

• Participation avec convention de rétrocession

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier /débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

2.2- Règles d'évaluation du portefeuille-titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition des titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et des parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

• Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat. Par ailleurs, les bons de trésors sont évalués via la courbe publiée par le Conseil du Marché Financier.

• Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

• Titres d'investissement

Il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements primes et / ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

* Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ; et

* Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3- Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de rétrocession sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3- Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2018. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2018 sont déduits du résultat.

4- Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2018. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2018 sont rajoutées au résultat.

5- Valeurs immobilisées

5.1- Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

5.2- Immeubles hors exploitation acquis dans le cadre du recouvrement des créances

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière. Le prix d'acquisition correspond au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation destinés à la vente sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En vertu des dispositions de la norme comptable internationale IFRS 05 une entité doit classer un actif non courant ou un groupe d'actif comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte, principalement, par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

En effet, les immeubles hors exploitation introduits par voie de recouvrement sont acquis dans l'unique objectif de les céder et recouvrer les créances impayées.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individuelle et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

6- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds.

7- Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

8- Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2018. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2018.

Rubrique Bilan	Actifs	Contre-valeur devises en mdt	Rubrique Bilan	Passifs	Contre-valeur devises en mdt
AC 01	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	318 833	PA 02	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	162 722
AC 02	Créances sur les établissements bancaires et financiers	37 153	PA 03	Dépôts et avoirs de la clientèle	1 028 142
AC 03	Créances sur la clientèle	403 475	PA 04	Emprunts et ressources spéciales	28 424
AC 07	Autres actifs	457 397	PA 05	Autres passifs	-
Total Actifs		1 216 858	Total Passifs		1 219 288

9- Règle de prise en compte des différences de change en devises

Les résultats de change latents découlant des différences de positions de change ont été convertis en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour de décembre 2018 et pris en compte dans le résultat à fin du mois de décembre 2018.

10- Charge d'impôt

La charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

IV- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

1- Notes explicatives sur le bilan- Actifs

Note 1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2018 un montant de 402 287 mDT contre 170 245 mDT au 31.12.2017 et se compose comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et traveller's chèques	58 658	53 084	5 574	11%
BCT, CCP & TGT	343 629	117 161	226 468	193%
Total	402 287	170 245	232 042	136%

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	58 663	53 090	5 573	10%
Provisions sur caisse en dinars	(5)	(6)	1	(17%)
Sous Total (1)	58 658	53 084	5 574	11%
BCT	343 657	117 087	226 570	194%
Provisions sur BCT	(111)	-	(111)	100%
Sous Total (2)	343 546	117 087	226 459	193%
CCP	83	74	9	12%
Provisions sur CCP	-	-	-	0%
Sous Total (3)	83	74	9	12%
Total	402 287	170 245	232 042	136%

Note 1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2018 un montant de 183 294 mDT contre 197 032 mDT au 31.12.2017 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	9 395	24 193	(14 798)	(61%)
Prêts aux établissements bancaires	27 764	22 653	5 111	23%
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	(4)	(4)	-	0%
Total créances sur établissements bancaires	37 155	46 842	(9 687)	(21%)
Avoirs en compte sur les établissements financiers	15 189	22 737	(7 548)	(33%)
Prêts aux établissements financiers	129 078	125 484	3 594	3%
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	1 872	1 969	(97)	(5%)
Total créances sur établissements financiers	146 139	150 190	(4 051)	(3%)
Total	183 294	197 032	(13 738)	(7%)

Au 31/12/2018, aucune créance sur les établissements bancaires et financiers n'est douteuse.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Etablissements bancaires	16 581	20 574	-	-	37 155
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	9 395	-	-	-	9 395
Prêts aux établissements bancaires	7 190	20 574	-	-	27 764
Provisions sur les correspondants	-	-	-	-	-
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	(4)	-	-	-	(4)
Etablissements financiers	40 423	31 799	71 947	1 970	146 139
Avoirs en compte sur les établissements financiers	15 189	-	-	-	15 189
Prêts aux établissements financiers	23 362	31 799	71 947	1 970	129 078
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	1 872	-	-	-	1 872
Total	57 004	52 373	71 947	1 970	183 294

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Etablissements bancaires	-	-	37 155	37 155
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	-	-	9 395	9 395
Prêts aux établissements bancaires	-	-	27 764	27 764

Provisions sur les correspondants	-	-	-	-
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	-	-	(4)	(4)
<u>Etablissements financiers</u>	-	40 987	105 152	146 139
Avoirs en compte sur les établissements financiers	-	-	15 189	15 189
Prêts aux établissements financiers	-	40 987	88 091	129 078
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	-	-	1 872	1 872
Total	-	40 987	142 307	183 294

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 1-3. Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2018 et 2017 se présente comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Comptes débiteurs à la clientèle (1)	993 444	887 284	106 160	12%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (2)	4 349 092	4 564 776	(215 684)	(5%)
Crédits sur ressources spéciales (3)	586 712	621 670	(34 958)	(6%)
Total	5 929 248	6 073 730	(144 482)	(2%)

Aucune demande d'imputation n'est en cours d'étude chez les bailleurs de fonds pour les créances sur ressources spéciales.

(1) Les comptes débiteurs se détaillent au 31.12.2018 comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Comptes débiteurs à la clientèle	965 259	863 712	101 547	12%
Créances rattachées / Comptes débiteurs de la clientèle	28 185	23 572	4 613	20%
Total	993 444	887 284	106 160	12%

(2) Les autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires se subdivisent en :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Autres concours à la clientèle en dinars	4 002 944	4 209 611	(206 667)	(5%)
Autres concours à la clientèle en devises	346 148	355 165	(9 017)	(3%)
Total	4 349 092	4 564 776	(215 684)	(5%)

Au 31.12.2018, l'encours des créances sur la clientèle éligible au refinancement est estimé à 640 millions de dinars contre 550 millions de dinars au 31.12.2017.

(3) Les crédits sur ressources spéciales sont composés de :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Créances sur ressources budgétaires	39 864	28 066	11 798	42%
Créances sur ressources extérieures	546 848	593 604	(46 756)	(8%)
Total	586 712	621 670	(34 958)	(6%)

Il est à préciser que la banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur des ressources extérieures.

(4) Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Montant brut des créances classées	1 278 578	1 182 420	96 158	8%
Provisions au 31/12/N-1	374 199	412 481	(38 282)	(9%)
Dotation de l'exercice	114 886	98 511	16 375	17%
Reprise de l'exercice	(56 751)	(21 398)	(35 353)	165%
Reprise de provision sur créances radiées et cédées	(35 223)	(115 395)	80 172	(69%)
Provisions au 31/12/N	397 111	374 199	22 912	6%
Provisions additionnelles (Cir 2013-21)	170 949	144 670	26 279	18%
Total net des créances	710 518	663 550	46 968	7%

(5) Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Montant brut des créances classées	1 278 578	1 182 420	96 158	8%
Montant brut des créances non classées	21 775	37 340	(15 565)	(42%)
Montant brut des créances touristiques non classées	318 896	208 072	110 824	53%
Agios réservés au 31/12/N-1	201 687	240 420	(38 733)	(16%)
Dotation aux agios réservés	69 279	46 615	22 664	49%
Dotation aux agios réservés sur créances touristiques	6 156	9 694	(3 538)	(36%)
Reprise sur agios réservés sur créances touristiques	(8 216)	(3 397)	(4 819)	142%
Reprise sur agios réservés sur créances classées	(19 219)	(21 421)	2 202	(10%)
Reprise sur agios réservés sur créances radiées et cédées	(22 319)	(70 224)	47 905	(68%)
Total des agios réservés au 31/12/N	227 368	201 687	25 681	13%

(6) La répartition des agios réservés par nature d'engagements se présentent comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Agios sur comptes débiteurs à la clientèle	87 579	76 741	10 838	14%
Agios sur autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	121 314	107 782	13 532	13%
Agios sur ressources extérieures	18 475	17 164	1 311	8%
Total net des agios réservés	227 368	201 687	25 681	13%

(7) La répartition des engagements bilan et hors bilan à la clientèle existant à la clôture de l'exercice selon leur classification se présente comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Engagements classés C0 et C1	7 210 835	6 652 591	558 244	8,4%
Engagements classés C2, C3, C4 et C5 (a)	1 278 578	1 182 420	96 158	8,1%
Total des engagements (b)	8 489 413	7 835 011	654 402	8,4%
Agios réservés affectés aux engagements classés	(187 801)	(156 396)	(31 405)	20,1%
Provisions affectées aux engagements par signature	(1 370)	(1 212)	(158)	13,0%
Provisions affectées aux engagements classés	(395 741)	(372 987)	(22 754)	6,1%
Provisions additionnelles (Cir 2013-21)	(170 949)	(144 670)	(26 279)	18,2%
Total provisions et agios réservés (c)	(755 861)	(675 265)	(80 596)	11,9%
Taux de couvertures des engagements classés (c/a)	59,12%	57,11%	2,0%	3,5%
Taux de couvertures des engagements classés hors agios réservés	52,08%	50,57%	1,5%	3,0%
Taux des engagements classés (a/b)	15,06%	15,09%	(0,0%)	(0,2%)
Agios réservés affectés aux engagements courants (Cir 2011-04)	(396)	(1 717)	1 321	(76,9%)
Agios réservés affectés aux engagements non classés	(400)	(2 743)	2 343	(85,4%)
Agios réservés sur le secteur touristique courants	(38 771)	(40 831)	2 060	(5,0%)
Provisions collectives affectées aux engagements courants (Cir 2012-02)	(69 575)	(66 526)	(3 049)	4,6%
Provisions collectives affectées aux engagements courants de la relation Carthage Cement	(5 109)	-	(5 109)	100%
Total des provisions et agios réservés affectés aux engagements courants	(114 251)	(111 817)	(2 434)	2,2%
Total général des provisions et agios réservés (d)	(870 112)	(787 082)	(83 030)	10,5%
Taux de couverture de l'ensemble des engagements (d/b)	10,25%	10,05%	0,2%	2,0%

Le stock de provisions autre que celles affectées aux engagements par signature et d'agios réservés ont été en totalité présentés en déduction de la sous rubrique (2) et se présentent comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Provisions sur créances (AC 03)	641 374	584 183	57 191	10%
Provisions sur créances classées	395 741	372 987	22 754	6%
Provisions collectives	69 575	66 526	3 049	5%
Provisions collectives affectées aux engagements courants de la relation Carthage Cement	5 109	-	5 109	100%
Provisions additionnelles (Cir 2013-21)	170 949	144 670	26 279	18%
Provisions sur engagements par signature	1 370	1 212	158	13%
Provisions sur engagements par signature	1 370	1 212	158	13%
Total provisions sur créances	642 744	585 395	57 349	10%
Agios réservés affectés aux engagements classés	187 801	156 396	31 405	20%
Agios réservés affectés aux engagements non classés	400	2 743	(2 343)	(85%)
Agios réservés affectés aux engagements courants (Cir 2011-04)	396	1 717	(1 321)	(77%)
Agios réservés affectés aux engagements relevant du secteur touristique courant	38 771	40 831	(2 060)	(5%)
Total agios réservés	227 368	201 687	25 681	13%
Total général des provisions et agios réservés	870 112	787 082	83 030	11%

(8) La répartition de la totalité du portefeuille engagements de la banque au 31.12.2018 par classe de risque et par nature d'engagement se présente comme suit :

Classe / Nature d'engagement	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Total
Découverts	405 772	162 588	21 814	23 024	358 064	14 244	985 505
Escomptes	201 527	85 887	3 058	4 219	10 114	141	304 946
Crédits court terme	513 528	396 624	4 563	16 136	209 964	3 491	1 144 305
Crédits moyens et long terme	2 974 500	948 120	25 541	85 164	490 427	2 445	4 526 197
Engagements par signature	1 389 489	132 800	2 637	405	3 128	-	1 528 459
Total	5 484 816	1 726 019	57 613	128 947	1 071 697	20 321	8 489 413
Dont impayés	808 (*)	153 623	9 008	29 930	464 549	6 408	664 326

(*) : Impayés sur la relation « Carthage Cement »

(9) La répartition par secteur d'activité des crédits octroyés sous forme de décaissements et engagements par signature se présente comme suit au 31 décembre 2018 :

Secteur d'activité	2 018	%	2 017	%
I – Agriculture	120 350	1,42%	118 248	1,51%
II - Industrie	1 874 933	22,09%	1 570 351	20,04%
Mine	45 512	0,54%	23 908	0,31%
Energie	62 801	0,74%	31 980	0,41%
Industrie agroalimentaire	290 181	3,42%	263 191	3,36%
Matériaux de construction	306 828	3,61%	309 818	3,95%
Industrie mécanique et électronique	316 238	3,73%	275 932	3,52%
Chimie et caoutchouc	392 505	4,62%	232 238	2,96%
Textile	21 401	0,25%	20 361	0,26%
Habillement et cuir	58 908	0,69%	60 085	0,77%
Bois, liège et ameublement	37 705	0,44%	34 799	0,44%
Papier, imprimerie et industries diverses	206 474	2,43%	189 667	2,42%
Bâtiment et travaux publics	136 380	1,61%	128 372	1,64%
III – Services	6 494 130	76,50%	6 146 412	78,45%
Transport et télécommunications	374 165	4,41%	446 964	5,70%
Tourisme	664 153	7,82%	662 707	8,46%
Commerce agroalimentaire	127 327	1,50%	115 260	1,47%
Commerce matériaux de construction	139 262	1,64%	127 517	1,63%
Commerce quincaillerie et assimilés	366 127	4,31%	259 678	3,31%
Commerce textile et cuir	67 070	0,79%	66 754	0,85%
Commerce divers	421 896	4,97%	412 125	5,26%
Santé	260 111	3,06%	238 610	3,05%
Finance	947 797	11,16%	683 719	8,73%
Loisirs et cultures	67 000	0,79%	57 792	0,74%
Particuliers	1 922 170	22,64%	1 820 614	23,24%
Promotion immobilière	1 023 195	12,05%	1 080 887	13,80%
Divers	113 857	1,34%	173 785	2,22%
Total	8 489 413	100%	7 835 011	100%

Les engagements (hors ceux accordés au secteur public) relatifs aux dix premiers groupes d'affaires représentent 12% du total des engagements de la banque au 31.12.2018.

(10) La ventilation selon la durée résiduelle des créances sur la clientèle hors provisions et agios réservés se présente comme suit :

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes débiteurs de la clientèle	993 444	-	-	-	993 444
Comptes débiteurs de la clientèle	965 259	-	-	-	965 259
Créances rattachées	28 185	-	-	-	28 185
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	445 366	599 358	2 107 879	1 196 489	4 349 092
Autres concours à la clientèle en dinars	280 453	526 364	2 002 546	1 193 581	4 002 944
Autres concours à la clientèle en devises	164 913	72 994	105 333	2 908	346 148
Crédits sur ressources spéciales	139 003	91 137	274 451	82 121	586 712
Créances sur ressources budgétaires	39 864	-	-	-	39 864
Créances sur ressources extérieures	99 139	91 137	274 451	82 121	546 848
Total	1 577 813	690 495	2 382 330	1 278 610	5 929 248

(11) La ventilation par nature de la relation des créances sur la clientèle se détaille comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Comptes débiteurs de la clientèle		15 733	977 711	993 444
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	-	2 933	4 346 159	4 349 092
Autres concours à la clientèle en dinars	-	2 933	4 000 011	4 002 944
Autres concours à la clientèle en devises	-	-	346 148	346 148
Crédits sur ressources spéciales	-	-	586 712	586 712
Créances sur ressources budgétaires	-	-	39 864	39 864
Créances sur ressources extérieures	-	-	546 848	546 848
Total	-	18 666	5 910 582	5 929 248

Note 1-4. Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2018 un solde de 285 622 mDT contre un solde de 530 671 mDT au 31.12.2017 et se détaille comme suit :

Titres de transaction	89 484	67 419	22 065	33%
Bons de trésor	89 484	67 897	21 587	32%
Créances rattachées / Bons de trésor	-	(478)	478	(100%)
Titres de placement	196 138	463 252	(267 114)	(58%)
Titres à revenu fixe	179 455	450 923	(271 468)	(60%)
Bons de trésor	-	241 109	(241 109)	(100%)
Créances rattachées / Bons de trésor	8	8 184	(8 176)	(100%)
Emprunts Obligataires	172 938	193 776	(20 838)	(11%)
Créances rattachées / Emprunts obligataires	6 509	7 854	(1 345)	(17%)

Titres à revenu variable	16 683	12 329	4 354	35%
Actions cotées	18 038	13 931	4 107	29%
Provisions pour moins-value latente des actions	(1 355)	(1 602)	247	(15%)
Total	285 622	530 671	(245 049)	(46%)

Aucun transfert de titres n'a eu lieu au cours de l'exercice 2018 entre les titres de transaction et les titres de placement, par ailleurs un stock de BTA pour 201 180 mDT a été reclassé du portefeuille titre de placement vers le portefeuille titres d'investissement.

Au 31.12.2018, la plus-value latente sur les actions cotées et les titres de placements est établie à 300 mDT contre 117 mDT au 31.12.2017.

La ventilation des titres de transactions et de placements par nature de l'émetteur, se détaille comme suit :

Rubrique	Organismes publics	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Titres de transaction	-	-	-	89 484	89 484
Bons de trésor	-	-	-	89 484	89 484
Titres de placement	-	-	10 616	185 522	196 138
Titres à revenu fixe	-	-	10 616	168 839	179 455
Bons de trésor	-	-	-	8	8
Emprunts obligataires	-	-	10 616	168 831	179 447
Titres à revenu variable	-	-	-	16 683	16 683
Actions	-	-	-	16 683	16 683
Total	-	-	10 616	275 006	285 622

Les mouvements de provisions sur les actions se présentent comme suit en 2018 et comparativement à 2017 :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Montant brut des titres de placement à revenu variable	18 038	13 931	4 107	29%
Provisions au 31/12/N-1	(1 602)	(1 917)	315	(16%)
Dotation de l'exercice	(816)	(950)	134	(14%)
Reprise de provisions	1 063	1 265	(202)	(16%)
Provisions au 31/12/N	(1 355)	(1 602)	247	(15%)
Total net des titres de placement	16 683	12 329	4 354	35%

Note 1-5. Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2018 un solde de 1 612 371 mDT contre 1 361 537 mDT au 31.12.2017. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Titres d'investissement (1)	1 336 285	1 081 976	254 309	24%
Titres de participation (2)	134 932	131 688	3 244	2%
Parts dans les entreprises associées (3)	100 754	104 249	(3 495)	(3%)
Parts dans les entreprises liées (4)	8 880	13 078	(4 198)	(32%)
Participation avec convention en rétrocession (5)	31 520	30 546	974	3%
Total	1 612 371	1 361 537	250 834	18%

Au 31.12.2018, la plus-value latente sur les actions cotées et les titres d'investissement est établie à 17 589 mDT principalement sur les titres PGH et Tunisie Leasing & Factoring.

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Description	Titres d'investissement hors fonds gérés	Titres d'investissements fonds gérés	Titres participatifs	Titres de participation	Part des entreprises associées	Part des entreprises liées	Participation avec convention en rétrocession	Total
Valeur brute au 31/12/2017	726 755	324 357	6 510	166 843	104 271	13 386	37 362	1 379 484
Montant restant à libérer	-	-	-	(18 017)	-	-	-	(18 017)
Créances rattachées	30 084	8 757	32	-	279	-	-	39 152
Provisions	(300)	(14 209)	-	(17 138)	(301)	(308)	(6 816)	(39 082)
Total net au 31/12/2017	756 539	318 895	6 542	131 688	104 249	13 078	30 546	1 361 537
Acquisitions/ Reclassements 2018	163 609	80 851	-	43 490	1 105	-	6 600	295 655
Cessions/ Réduction de capital 2018	(173)	-	-	(45 012)	(2 620)	(4 506)	(5 626)	(57 937)
Valeur brute au 31/12/2018	890 191	405 208	6 510	165 321	102 756	8 880	38 336	1 617 202
Montant restant à libérer	-	-	-	(13 875)	-	-	-	(13 875)
Créances rattachées	37 756	13 508	(22)	-	165	-	-	51 407
Dotation	-	(2 987)	-	(868)	(1 868)	-	-	(5 723)
Reprise	-	640	-	1 492	2	308	-	2 442
Provisions	(300)	(16 566)	-	(16 514)	(2 167)	-	(6 816)	(42 363)
Total net au 31/12/2018	927 647	402 150	6 488	134 932	100 754	8 880	31 520	1 612 371

(1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2018 et au 31.12.2017 :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Bons de trésor	927 648	756 360	171 288	23%
Bons de trésor	889 921	726 312	163 609	23%
Créances rattachées	37 727	30 048	7 679	26%
Obligations	-	179	(179)	(100%)
Obligations brutes	270	443	(173)	(39%)
Provisions sur obligations	(300)	(300)	-	0%
Créances rattachées	30	36	(6)	(17%)
Fonds gérés	402 149	318 895	83 254	26%
Encours brut des fonds gérés	405 208	324 357	80 851	25%
Provisions sur fonds gérés	(16 567)	(14 219)	(2 348)	17%
Créances rattachées	13 508	8 757	4 751	54%
Titres participatifs	6 488	6 542	(54)	(1%)
Montant brut des titres participatifs	6 510	6 510	-	0%
Créances rattachées / titres participatifs	(22)	32	(54)	(169%)
Total	1 336 285	1 081 976	254 309	24%

(2) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2018 et au 31.12.2017 :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Titres de participation	165 321	166 843	(1 522)	(1%)
Provisions sur titres de participation	(16 514)	(17 138)	624	(4%)
Montant restant à libérer sur titres de participation	(13 875)	(18 017)	4 142	(23%)
Total	134 932	131 688	3 244	2%

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Description	% de détention	31/12/2018				31/12/2017			
		Montant Souscrit	Montant restant à libérer	Montant libéré	Provision	Montant Souscrit	Montant restant à libérer	Montant libéré	Provision
Titres cotés		14 303	-	14 303	(6 242)	51 666	-	51 666	(6 179)
PGH	0,43%	5 093	-	5 093	-	5 093	-	5 093	-
SYPHAX AIRLINES	3,59%	2 000	-	2 000	(2 000)	2 000	-	2 000	(2 000)
HANNIBAL LEASE	1,84%	1 282	-	1 282	(169)	1 638	-	1 638	(99)
MIP	4,71%	973	-	973	(850)	973	-	973	(766)
TAWASSOL GROUP HOLDING	-	-	-	-	-	701	-	701	(375)
EURO-CYCLES	0,58%	1 171	-	1 171	(584)	1 171	-	1 171	(331)
UADH	1,85%	3 784	-	3 784	(2 639)	4 417	-	4 417	(2 608)
ENNAKEL	-	-	-	-	-	35 673	-	35 673	-
Titres non cotés		151 018	13 874	137 144	(10 272)	115 177	18 017	97 160	(10 959)
TUNISIE SICAV	3,83%	21 775	-	21 775	-	1	-	1	-
BATAM	13,71%	5 490	-	5 490	(5 490)	5 490	-	5 490	(5 490)
FCPR AMEN CAPITAL	100,00%	3 300	-	3 300	(45)	3 500	-	3 500	(45)
FCPR AMEN CAPITAL 2	68,80%	5 883	-	5 883	-	6 880	-	6 880	-
FCPR FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	12,50%	5 000	-	5 000	(242)	5 000	-	5 000	(40)
STE PRIVE HOPITAL EL AMEN	4,50%	378	-	378	-	1 080	-	1 080	-
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	26,62%	47 256	-	47 256	-	26 256	-	26 256	(59)
FCPR TUNINVEST CROISSANCE	11,63%	3 000	203	2 797	(196)	3 000	240	2 760	(346)
FCPR SWING	15,92%	4 000	-	4 000	-	4 000	-	4 000	(273)
FCPR MAXULA ESPOIR	12,86%	1 500	-	1 500	-	1 500	-	1 500	-
ALTERMED APEF	7,38%	1 572	-	1 572	-	1 573	-	1 573	-
UNION DE FACTORING	9,24%	1 387	-	1 387	-	1 387	-	1 387	-
FCP SICAV MAC EPARGNANT	7,62%	1 239	-	1 239	-	1 183	-	1 183	-
FCPR TUNISIAN DEVELOPPEMENT	6,67%	1 003	-	1 003	(184)	1 003	-	1 003	(150)
PHENICIA SEED FUND	10,07%	826	-	826	(311)	826	-	826	(249)
FINACORP OBLIGATION SICAV	27,75%	1 032	-	1 032	-	1 032	-	1 032	-
SOCIETE TUNIS CENTER	9,38%	938	-	938	-	938	-	938	-
LA MARINE HAMMET SUD	3,59%	700	-	700	(335)	700	-	700	(329)
COTUNACE	3,22%	689	-	689	-	689	-	689	-
FCP MAC CROISSANCE	62,78%	1 904	-	1 904	(4)	1 745	-	1 745	-
LA MAISON DES BANQUES	7,16%	588	-	588	(170)	588	-	588	(192)
FCP SMART EQUITY 2	6,44%	500	-	500	-	500	-	500	(9)
FCPR VALEUR DEVELOPPEMENT	0,00%	-	-	-	-	500	-	500	(59)
TAYSIR MICRO FINANCE	5,51%	661	-	661	-	1 167	-	1 167	(463)
ADVANS TUNISIE	6,33%	760	95	665	-	570	-	570	-

Description	31/12/2018					31/12/2017			
	% de détention	Montant Souscrit	Montant restant à libérer	Montant libéré	Provision	Montant Souscrit	Montant restant à libérer	Montant libéré	Provision
SOCIETE INTER-BANK SERVICE	3,12%	400	-	400	(199)	400	-	400	(173)
STEG ENERGIES RENOUVELABLES	8,00%	100	-	100	-	100	-	100	-
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	1,26%	37	-	37	-	83	-	83	-
CLINIQUE EL AMEN BEJA	1,33%	44	-	44	(9)	165	-	165	-
STE Dev Exp Zarzis	5,02%	300	-	300	-	300	-	300	-
MICROCRED TUNISIE SA	10,00%	1 200	-	1 200	-	1 200	-	1 200	-
SOCIETE MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	-	280	-	280	-	280	-
SIBTEL	6,74%	236	-	236	-	236	-	236	-
MAXULA D'INVESTISSEMENT SICAV	6,53%	200	-	200	-	200	-	200	-
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	5,00%	150	-	150	-	150	-	150	-
TUNISIE CLEARING	3,00%	241	-	241	-	221	-	221	-
FCP MAC EQUILIBRE	29,19%	914	-	914	-	874	-	874	-
S T H Djerba	0,00%	193	-	193	(193)	193	-	193	(193)
S.O.D.I.N.O	0,26%	100	-	100	(40)	100	-	100	(40)
SAGES	15,10%	76	-	76	(76)	76	-	76	(76)
ELKHIR	31,64%	2 753	68	2 685	(2 685)	2 753	68	2 685	(2 685)
FCP MAC Horizon 2022	10,62%	1 750	-	1 750	-	1 500	-	1 500	-
FCP VALEURS INSTITUTIONNELLES	6,25%	2 000	-	2 000	-	2 000	-	2 000	-
FCP MAC EL HOUDA	13,02%	113	-	113	(1)	113	-	113	(9)
FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	86,58%	7 498	-	7 498	-	12 000	-	12 000	-
FCP AFRICAMEN	33,33%	10 000	7 708	2 292	-	10 000	7 709	2 291	-
FCP AMEN SELECTION	50,61%	1 001	-	1 001	(87)	1 001	-	1 001	-
FCP AMEN CAPITAL 3	43,01%	10 000	5 800	4 200	-	10 000	10 000	-	-
AUTRES		51	-	51	(5)	124	-	124	(79)
Total		165 321	13 874	151 447	(16 514)	166 843	18 017	148 826	(17 138)

(3) Parts dans les entreprises associées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2018 et au 31.12.2017 :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Parts dans les entreprises associées	102 756	104 271	(1 515)	(1%)
Créances rattachées	165	279	(114)	(41%)
Provisions sur parts dans les entreprises associées	(2 167)	(301)	(1 866)	620%
Total	100 754	104 249	(3 495)	(3%)

Le détail des parts dans les entreprises associées se présente comme suit :

Description	% de détention	31/12/2018	Provision 31/12/2018	31/12/2017	Provision 31/12/2017
Titres cotés		31 473	-	31 473	-
TUNISIE LEASING & FACTORING	32,48%	31 473	-	31 473	-
Titres non cotés		71 283	(2 167)	72 798	(301)
MAGHREB LEASING ALGERIE	42,61%	30 415	-	30 415	-
TLG FINANCE	23,63%	12 211	(1 775)	12 211	-
AMEN SANTE	16,00%	9 944	(93)	8 840	-
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	16,06%	2 584	-	2 584	-
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	13,18%	2 136	-	4 536	-
EL IMRANE	20,00%	1 400	-	1 400	-
HAYETT	25,00%	3 013	-	3 013	-
EL KAWARIS	20,00%	660	-	659	-
AMEN INVEST	63,30%	-	-	-	-
TUNISYS	20,00%	300	-	448	-
SUNAGRI	27,00%	216	(216)	216	(216)
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	29,80%	1	-	73	-
SICAV AMEN	0,11%	146	(83)	146	(85)
TUNINVEST INNOVATION SICAR	27,27%	136	-	136	-
AMEN PREMIERE	0,07%	74	-	74	-
ASSURANCE COMAR COTE D'IVOIRE	30,00%	5 516	-	5 516	-
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	20,00%	2 531	-	2 531	-
Total		102 756	(2 167)	104 271	(301)

Aucun transfert n'a eu lieu au cours de l'exercice 2018 entre les titres.

Les parts dans les entreprises associées sont totalement libérées au 31/12/2018.

(4) Parts dans les entreprises liées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2018 et au 31.12.2017 :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Parts dans les entreprises liées	8 880	13 386	(4 506)	(34%)
Montant restant à libérer sur parts des entreprises associées	-	-	-	0%
Provisions sur parts dans les entreprises liées	-	(308)	308	(100%)
Total	8 880	13 078	(4 198)	(32%)

Le détail des parts dans les entreprises liées se présente comme suit :

Description	% de détention	31/12/2018	Provision 31/12/2018	31/12/2017	Provision 31/12/2017
AMEN PROJECT	53,01%	284	-	4 790	-
SOGEREC	99,97%	4 297	-	4 297	(308)
SICAR AMEN	88,20%	2 205	-	2 205	-
LE RECOUVREMENT	99,88%	300	-	300	-
AMEN CAPITAL	51,26%	300	-	300	-
AMEN INVEST	63,30%	1 494	-	1 494	-
Total		8 880	-	13 386	(308)

Les parts dans les entreprises liées sont totalement libérées au 31/12/2018.

(5) Titres avec convention de rétrocession

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2018 et au 31.12.2017 :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Parts avec convention en rétrocession	38 336	37 362	974	3%
Montant restant à libérer sur participation avec convention en rétrocession	-	-	-	0%
Créances rattachées	-	-	-	0%
Provisions sur participation avec convention en rétrocession	(6 816)	(6 816)	-	0%
Total	31 520	30 546	974	3%

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit :

Filiale	Adresse	Activité	Participation détenue %	Capitaux propres 2018	Résultat net 2018
SICAR AMEN	Amen Bank	SICAR	88,20%	15 007	2 301
LE RECOUVREMENT	Amen Bank	Société de recouvrement de créances	99,88%	4 141	1 365
AMEN PROJECT	Amen Bank	Société d'investissement	53,01%	758	44
SOGEREC	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Société de recouvrement de créances	99,97%	4 505	520
AMEN CAPITAL	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	51,00%	1 386	333
AMEN INVEST	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Intermédiaire en Bourse	63,30%	3 656	60
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	0,00% (*)	18	17

(*) La banque détient indirectement 99,90% du capital de la société "Amen Corporate Finance" à travers sa filiale Amen capital.

Note 1-6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2018 un solde de 166 778 mDT contre un solde de 163 219 mDT au 31.12.2017 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Immobilisations incorporelles	878	1 101	(223)	(20%)
Immobilisations incorporelles	9 139	8 981	158	2%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(8 077)	(7 696)	(381)	5%
Provisions sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	-	0%
Immobilisations corporelles	162 600	158 243	4 357	3%
Immobilisations corporelles	232 790	222 184	10 606	5%
Amortissement des immobilisations corporelles	(69 993)	(63 744)	(6 249)	10%
Provisions sur immobilisations corporelles	(197)	(197)	-	0%
Immobilisations encours	3 300	3 875	(575)	(15%)
Immobilisations encours	3 300	3 875	(575)	(15%)
Total	166 778	163 219	3 559	2%

Aucune garantie ou sureté n'est consentie à des tiers sur les immobilisations de la banque.

Le montant des immobilisations détenues par la banque et prêtées à être cédées totalisent au 31/12/2018 un montant de 28 959 mDT.

Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et des cessions, se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ARRETE AU 31/12/2018

Description	Valeur Brute au 31/12/2017	Acquisition	Cession / Transfert	Valeur Brute au 31/12/2018	Amort / Provision Cumul au 31/12/2017	Dotations	Reprise /Sortie	Amort Cumul au 31/12/2018	VCN au 31/12/2018
1) Immobilisations Incorporelles	8 981	158	-	9 139	(7 880)	(381)	-	(8 261)	878
Fonds de commerce	184	-	-	184	(184)	-	-	(184)	-
Logiciels	7 832	158	-	7 990	(6 989)	(341)	-	(7 330)	660
Droit au bail	965	-	-	965	(707)	(40)	-	(747)	218
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2) Immobilisations Corporelles	222 184	10 961	(355)	232 790	(63 941)	(6 259)	10	(70 190)	162 600
<u>Immobilisations d'exploitation</u>	<u>136 632</u>	<u>678</u>	<u>(10)</u>	<u>137 300</u>	<u>(32 222)</u>	<u>(3 294)</u>	<u>10</u>	<u>(35 506)</u>	<u>101 794</u>
Terrains d'exploitation	39 952	-	-	39 952	-	-	-	-	39 952
Bâtiments	68 802	-	-	68 802	(15 159)	(1 374)	-	(16 533)	52 269
Aménagements de batiments	27 878	678	(10)	28 546	(17 063)	(1 920)	10	(18 973)	9 573
<u>Immobilisations hors exploitation</u>	<u>47 913</u>	<u>5 945</u>	<u>-</u>	<u>53 858</u>	<u>(4 340)</u>	<u>(255)</u>	<u>-</u>	<u>(4 595)</u>	<u>49 263</u>
Terrains hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bâtiments	47 913	5 945	-	53 858	(4 340)	(255)	-	(4 595)	49 263
<u>Mobiliers de bureau</u>	<u>7 565</u>	<u>199</u>	<u>(15)</u>	<u>7 749</u>	<u>(4 890)</u>	<u>(577)</u>	<u>-</u>	<u>(5 467)</u>	<u>2 282</u>
<u>Matériels de transport</u>	<u>4 425</u>	<u>986</u>	<u>(330)</u>	<u>5 081</u>	<u>(2 608)</u>	<u>(531)</u>	<u>-</u>	<u>(3 139)</u>	<u>1 942</u>
<u>Matériels informatique</u>	<u>10 118</u>	<u>2 889</u>	<u>-</u>	<u>13 007</u>	<u>(8 288)</u>	<u>(726)</u>	<u>-</u>	<u>(9 014)</u>	<u>3 993</u>
<u>Machines DAB</u>	<u>7 007</u>	<u>4</u>	<u>-</u>	<u>7 011</u>	<u>(5 454)</u>	<u>(344)</u>	<u>-</u>	<u>(5 798)</u>	<u>1 213</u>
<u>Coffres forts</u>	<u>2 327</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>2 327</u>	<u>(1 655)</u>	<u>(90)</u>	<u>-</u>	<u>(1 745)</u>	<u>582</u>
<u>Autres immobilisations</u>	<u>6 197</u>	<u>260</u>	<u>-</u>	<u>6 457</u>	<u>(4 484)</u>	<u>(442)</u>	<u>-</u>	<u>(4 926)</u>	<u>1 531</u>
3) Immobilisations encours	3 875	1 873	(2 448)	3 300	-	-	-	-	3 300
Immobilisations corporelles encours	1 396	1 611	(152)	2 855	-	-	-	-	2 855
Immobilisations incorporelles encours	2 479	262	(2 296)	445	-	-	-	-	445
Total	235 040	12 992	(2 803)	245 229	(71 821)	(6 640)	10	(78 451)	166 778

Note 1-7. Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2018 un montant de 233 528 mDT contre un montant de 159 764 mDT et se détaillant comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	92 596	66 468	26 128	39%
<u>Comptes d'attente</u>	<u>18 975</u>	<u>14 033</u>	<u>4 942</u>	<u>35%</u>
Comptes d'attente de la salle de marché	5 962	5 287	675	13%
Comptes d'attente de la compensation	10 328	8 316	2 012	24%
Autres comptes d'attente	2 685	430	2 255	525%
<u>Comptes de régularisation</u>	<u>73 621</u>	<u>52 435</u>	<u>21 186</u>	<u>40%</u>
Autres	140 932	93 296	47 636	51%
Stock en matières, fournitures et timbres	365	419	(54)	(13%)
Etat, impôts et taxes	11 353	538	10 815	2010%
Allocations familiales	211	143	68	48%
Dépôts et cautionnements	87	117	(30)	(26%)
Opérations avec le personnel	75 521	71 588	3 933	5%
Débiteurs divers	49 360	16 581	32 779	198%
Créances sur l'Etat	900	1 027	(127)	(12%)
Autres	3 135	2 883	252	9%
Total	233 528	159 764	73 764	46%

Les mouvements nets des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Provisions sur comptes d'attente et de régularisation	(16 636)	(16 513)	(123)	1%
Provisions sur comptes d'attente de la salle de marché	(7 331)	(7 331)	-	0%
Provisions sur comptes d'attente de la compensation	(8 042)	(7 780)	(262)	3%
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 263)	(1 402)	139	(10%)
Provisions sur autres comptes de la rubrique AC7	(18 118)	(19 278)	1 160	(6%)
Provisions sur opérations avec le personnel	(693)	(717)	24	(3%)
Provisions sur débiteurs divers	(2 056)	(3 190)	1 134	(36%)
Provisions sur autres comptes	(15 369)	(15 371)	2	(0%)
Total	(34 754)	(35 791)	1 037	(3%)

Les mouvements des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit :

Description	31/12/2017	Dotation	Reprise	31/12/2018
Provisions sur comptes d'attente et de régularisation	(16 513)	(691)	568	(16 636)
Provisions sur comptes d'attente de la salle de marché	(7 331)	-	-	(7 331)
Provisions sur comptes d'attente de la compensation	(7 780)	(611)	349	(8 042)
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 402)	(80)	219	(1 263)
Provisions sur autres comptes	(19 278)	(38)	1 199	(18 118)
Provisions sur opérations avec le personnel	(717)	(37)	61	(693)
Provisions sur débiteurs divers	(3 190)	-	1 134	(2 056)
Provisions sur autres comptes	(15 371)	(1)	3	(15 369)
Total	(35 791)	(729)	1 767	(34 754)

2- Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2-1. Banque Centrale de Tunisie et CCP

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31.12.2018, cette rubrique accuse un solde de 1 072 065 mDT enregistrant ainsi une baisse de 102 751 mDT par rapport au 31.12.2017.

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Comptes débiteurs auprès de la BCT	25	25	-	0%
Emprunts auprès de la BCT Dinars	1 068 000	1 174 000	(106 000)	(9%)
Dettes rattachées aux emprunts auprès de la BCT	4 040	791	3 249	411%
Total	1 072 065	1 174 816	(102 751)	(9%)

Note 2-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2018 un solde de 235 057 mDT contre un solde de 385 115 mDT au 31.12.2017 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	231 512	378 744	(147 232)	(39%)
Dépôts et avoirs des établissements financiers	3 545	6 371	(2 826)	(44%)
Total	235 057	385 115	(150 058)	(39%)

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Avoirs sur établissements bancaires	71 536	74 237	(2 701)	(4%)
Emprunts auprès des établissements bancaires	159 976	304 507	(144 531)	(47%)
Dépôts et avoirs sur les établissements bancaires	231 512	378 744	(147 232)	(39%)

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la maturité résiduelle se détaille comme suit :

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Etablissements bancaires	85 526	145 986	-	-	231 512
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	71 536	-	-	-	71 536
Emprunts aux établissements bancaires en dinars	-	-	-	-	-
Emprunts aux établissements bancaires en devises	13 367	145 986	-	-	159 353
Dettes rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	623	-	-	-	623
Etablissements financiers	3 545	-	-	-	3 545
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	3 533	-	-	-	3 533
Dettes rattachées sur les avoirs en compte des établissements financiers	12	-	-	-	12
Total	89 071	145 986	-	-	235 057

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présentent comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	231 512	231 512
Dépôts et avoirs des établissements financiers	-	-	3 545	3 545
Total	-	-	235 057	235 057

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 2-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2018 un solde de 5 516 889 mDT contre un solde de 5 137 206 mDT au 31.12.2017 et se décomposent comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Dépôts à vue	1 618 911	1 605 209	13 702	1%
Autres Dépôts et avoirs de la clientèle	3 897 978	3 531 997	365 981	10%
Epargne	1 469 211	1 419 541	49 670	3%
Dépôts à terme	2 284 316	2 009 464	274 852	14%
Dépôts à terme en dinars	1 872 381	1 622 085	250 296	15%
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en dinars	2 696	12 717	(10 021)	(79%)
Dépôts à terme en devises	406 800	373 067	33 733	9%
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en devises	2 439	1 595	844	53%
Autres sommes dues à la clientèle	144 451	102 992	41 459	40%
Total	5 516 889	5 137 206	379 683	7%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Ne disposan t pas de maturité	Total
Dépôts à vue	1 618 911	-	-	-	-	1 618 911
Epargne	1 469 211	-	-	-	-	1 469 211
Dépôts à terme	1 013 767	984 269	281 145	-	-	2 279 181
Autres sommes dues à la clientèle	144 451	-	-	-	-	144 451
Dettes rattachées	5 135	-	-	-	-	5 135
Total	4 251 475	984 269	281 145	-	-	5 516 889

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de la relation hors dettes rattachées se présente comme suit :

Dépôts à vue	10 162	25 034	1 583 715	1 618 911
Epargne	-	-	1 469 211	1 469 211
Dépôts à terme	2 685	4 690	2 271 806	2 279 181
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	144 451	144 451
Dettes rattachées	-	-	5 135	5 135
Total	12 847	29 724	5 474 318	5 516 889

Note 2-4. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2018 à 876 255 mDT contre 968 065 mDT au 31/12/2017 se détaille comme suit :

Emprunts matérialisés	282 714	330 301	(47 587)	(14%)
Ressources spéciales	593 541	637 764	(44 223)	(7%)
Total	876 255	968 065	(91 810)	(9%)

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2018 et au 31.12.2017:

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Emprunts matérialisés	274 248	322 080	(47 832)	(15%)
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	8 466	8 221	245	3%
Total	282 714	330 301	(47 587)	(14%)

Le tableau des mouvements des emprunts matérialisés au 31.12.2018 se détaille comme suit :

Emprunts	Capital initial	Taux	Date d'émission	Date d'échéance	Encours au 31/12/2017	Remboursements / Emissions	Encours au 31/12/2018
Emprunts subordonnés	490 000				319 580	(49 332)	270 248
Amen Bank 2008 catégorie A	20 000	7%	01/05/2008 - 21/05/2023		7 999	(1 333)	6 666
Amen Bank 2008 catégorie B	20 000	7%	01/05/2008 - 21/05/2028		11 000	(1 000)	10 000
Amen Bank 2009 catégorie A	30 000	5%	30/09/2009 - 30/09/2024		9 990	(2 001)	7 989
Amen Bank 2009 catégorie B	30 000	TMM+0,85%	30/09/2009 - 30/09/2024		17 994	(2 001)	15 993
Amen Bank 2010	80 000	TMM+0,85%	01/08/2010 - 31/08/2025		42 648	(5 336)	37 312
Amen Bank 2011 catégorie A	40 500	6%	26/09/2011 - 25/09/2021		16 200	(4 050)	12 150
Amen Bank 2011 catégorie B	9 500	TMM+1%	27/09/2011 - 25/09/2021		3 800	(950)	2 850
Amen Bank 2012 catégorie B	40 000	TMM+1,3%	26/09/2012 - 17/09/2022		20 000	(4 000)	16 000
Amen Bank 2012 catégorie A	10 000	6,25%	27/09/2012 - 17/09/2022		5 000	(1 000)	4 000
Amen Bank 2014 catégorie A (taux fixe)	38 800	7,35%	28/02/2015 - 27/02/2022		23 280	(7 760)	15 520
Amen Bank 2014 catégorie B (taux fixe)	500	7,45%	28/02/2015 - 27/02/2022		20 700	(4 140)	16 560
Amen Bank 2014 catégorie A (taux variable)	20 700	TMM+1,9%	28/02/2015 - 27/02/2022		300	(100)	200
Amen Bank 2016 Catégorie A	46 655	7,45%	27/09/2016 - 21/11/2021		37 324	(9 331)	27 993
Amen Bank 2016 Catégorie B	23 345	7,50%	27/09/2016 - 21/11/2023		23 345	-	23 345
Amen Bank 2017-1 Catégorie A	23 900	7,50%	22/03/2017 - 30/04/2022		23 900	(4 780)	19 120
Amen Bank 2017-1 Catégorie B	3 000	7,50%	22/03/2017 - 30/04/2024		3 000	-	3 000
Amen Bank 2017-1 Catégorie C	13 100	7,50%	22/03/2017 - 30/04/2024		13 100	-	13 100
AMEN BANK 2017-2 Catégorie A	750	7,50%	25/10/2017 au 25/12/2022		750	(150)	600
AMEN BANK 2017-2 Catégorie B	7 000	7,55%	25/10/2017 au 25/12/2022		7 000	(1 400)	5 600
AMEN BANK 2017-2 Catégorie C	1 250	7,75%	25/10/2017 au 25/12/2024		1 250	-	1 250
AMEN BANK 2017-2 Catégorie D	14 500	7,95%	25/10/2017 au 25/12/2024		14 500	-	14 500
AMEN BANK 2017-2 Catégorie E	16 500	7,98%	25/10/2017 au 25/12/2024		16 500	-	16 500
Emprunts sous seing privé	7 000				2 500	1 500	4 000
Emprunt sous seing privé	5 000	TMM+2%			2 500	(500)	2 000
Emprunt office nationale de la poste	2 000	7,24%			-	2 000	2 000
Total	497 000				322 080	(47 832)	274 248

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2018 et au 31.12.2017 :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Ressources budgétaires	7 815	7 254	561	8%
Ressources extérieures	585 726	630 510	(44 784)	(7%)
Total	593 541	637 764	(44 223)	(7%)

La ventilation des ressources extérieures par ligne, hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Lignes extérieures en dinars	553 282	594 081	(40 799)	(7%)
Ligne BIRD	795	795	-	0%
Ligne ITALIENNE	6 607	8 899	(2 292)	(26%)
Ligne CFD (MISE À NIVEAU)	14 477	16 210	(1 733)	(11%)
Ligne CFD restructuration financière	4 034	5 604	(1 570)	(28%)
Ligne BANQUE MONDIALE POUR LE FINAN. MICRO & PME	4 941	6 084	(1 143)	(19%)
Ligne ESPAGNOLE (BCT 2002/7)	-	2 388	(2 388)	(100%)
Ligne AFD HOTELLERIE	32 519	39 498	(6 979)	(18%)
Ligne BEI INVESTISSEMENT	350 945	420 340	(69 395)	(17%)
Ligne BM EFFICACITE ENERGETIQUE	43 395	43 893	(498)	(1%)
Ligne BAD-MPME	3 571	4 286	(715)	(17%)
Ligne SANAD	20 246	26 031	(5 785)	(22%)
Ligne BQ MONDIALE EFFICACITE ENERGETIQUE	1 778	-	1 778	100%
Ligne FADES	16 471	400	16 071	4018%
Ligne BANQUE MONDIALE POUR LE FINANCEMENT DES MPM ENTREPRISES II	5 000	5 000	-	0%
Ligne AFD-IMF	31 328	14 653	16 675	114%
LIGNE DE CREDIT AFD-SUNREF TF	17 175	-	17 175	100%
Lignes extérieures en devises	28 424	32 263	(3 839)	(12%)
Ligne BEI en EURO "BEI"	28 422	32 261	(3 839)	(12%)
Ligne KFW en EURO	2	2	-	0%
Total	581 706	626 344	(44 638)	(7%)
Dettes rattachées	4 020	4 166	(146)	(4%)
Total	585 726	630 510	(44 784)	(7%)

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	20 466	38 332	188 980	34 936	282 714
Emprunts matérialisés	12 000	38 332	188 980	34 936	274 248
Dettes rattachées	8 466	-	-	-	8 466
Ressources extérieures	9 989	101 025	342 491	132 221	585 726
Ressources extérieures en dinars	4 829	93 681	324 679	130 093	553 282
Ressources extérieures en devises	1 140	7 344	17 812	2 128	28 424
Dettes rattachées	4 020	-	-	-	4 020
Ressources budgétaires	7 815	-	-	-	7 815
Ressources budgétaires	7 674	-	-	-	7 674
Dettes rattachées	141	-	-	-	141
Total	38 270	139 357	531 471	167 157	876 255

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la nature de la relation se présente comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Emprunts matérialisés	1 000	35 431	246 283	282 714
Ressources budgétaires	-	-	7 815	7 815
Ressources extérieures	-	-	585 726	585 726
Total	1 000	35 431	839 824	876 255

Note 2-5. Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2018 et au 31.12.2017:

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Provisions sur engagements par signature	1 370	1 212	158	13%
Autres provisions pour passifs et charges	4 199	8 109	(3 910)	(48%)
Provisions pour passifs et charges	5 569	9 321	(3 752)	(40%)
Comptes d'attente et de régularisation	202 012	162 718	39 294	24%
Comptes d'attente	4 401	3 495	906	26%
Comptes de régularisation	-	(5)	5	(100%)
Créditeurs divers	164 168	131 419	32 749	25%
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	77 689	46 837	30 852	66%
Dépôts du personnel	4 820	4 682	138	3%
Charges à payer	81 659	79 900	1 759	2%
Etat, impôts et taxes	32 255	26 363	5 892	22%
Autres	1 188	1 446	(258)	(18%)
Total autres passifs	207 581	172 039	35 542	21%

3- Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Les capitaux propres d'Amen Bank ont atteint 905 281 mDT au 31.12.2018 enregistrant ainsi une augmentation de 86 324 mDT par rapport au 31.12.2017.

Cette augmentation provient de :

* L'affectation du résultat de 2017 avec des dividendes distribués pour 33 101 mDT;

* Des mouvements sur fonds social et de retraite pour 545 mDT;

* Du résultat arrêté au 31.12.2018 pour 119 970 mDT.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserves légales	Rés à Rég Special et réinvst	Primes d'émission	Fond social et de retraite (*)	Ecart de réévaluation (**)	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Solde au 31/12/2017	132 405	12 222	400 639	120 979	38 373	423	5	113 911	818 957
Affectation du résultat 2017	-	1 018	75 792	-	4 000	-	33 101	(113 911)	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	(33 101)	-	(33 101)
Augmentation du capital en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	(4)	-	4	-	-	-	-
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations sur fonds social	-	-	-	-	(545)	-	-	-	(545)
Résultat de l'exercice 2018	-	-	-	-	-	-	-	119 970	119 970
Solde au 31/12/2018	132 405	13 240	476 427	120 979	41 832	423	5	119 970	905 281

(*) La rubrique Fonds social et de retraite se détaille comme suit au 31.12.2018:

- Fonds social (pour utilisations remboursables) pour : 41 472 mDT
- Fonds de retraite (pour utilisations non remboursables) pour 360 mDT

(**) Le solde de la rubrique écart de réévaluation correspond à des réserves de réévaluation des immobilisations corporelles pour 423 mDT.

4- Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 4-1. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2018 à 707 124 mDT contre 593 387 mDT au terme de l'exercice 2017 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Cautions	666 749	545 921	120 828	22%
Avals	31 061	34 847	(3 786)	(11%)
Autres garanties données	9 314	12 619	(3 305)	(26%)
Total	707 124	593 387	113 737	19%

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2018 comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Cautions en faveur des banques	264 484	293 698	(29 214)	(10%)
Cautions en faveur des établissements financiers	10 090	10 090	-	0%
Cautions en faveur de la clientèle	392 175	242 133	150 042	62%
Total	666 749	545 921	120 828	22%

L'encours des avals se détaille au 31.12.2018 comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Avals en faveur de la clientèle	31 061	34 847	(3 786)	(11%)
Total	31 061	34 847	(3 786)	(11%)

La ventilation des cautions par nature de la relation se présente comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Cautions en faveur des banques	-	-	264 484	264 484
Cautions en faveur des établissements financiers	-	10 090	-	10 090
Cautions en faveur de la clientèle	-	-	392 175	392 175
Total	-	10 090	656 659	666 749

Note 4-2. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 305 206 mDT au 31.12.2017 à 379 541 mDT au 31.12.2018 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Crédits documentaires Import	254 935	246 407	8 528	3%
Crédits documentaires Export	124 606	58 799	65 807	112%
Total	379 541	305 206	74 335	24%

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
----------	-------------------	-----------------------	--------	-------

Crédits documentaires Import	-	2 003	252 932	254 935
Crédits documentaires Export	-	-	124 606	124 606
Total	-	2 003	377 538	379 541

Note 4-3. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets re finançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2018 comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Effets re finançables données en garantie	640 000	552 100	87 900	16%
BTA données en garantie	367 000	541 900	(174 900)	(32%)
Emprunt national donné en garantie	61 000	80 000	(19 000)	(24%)
Total	1 068 000	1 174 000	(106 000)	(9%)

Note 4-4. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent au 31.12.2018 à 470 676 mDT et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Engagements de financement donnés	456 801	245 245	211 556	86%
<i>Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés</i>	3 282	45	3 237	7235%
<i>Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués</i>	441 794	234 188	207 606	89%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MT	116 327	174 819	(58 492)	(33%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à LT	14 600	50 283	(35 683)	(71%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle à CT	310 867	9 086	301 781	3321%
<i>Autorisation des crédits par carte</i>	11 725	11 012	713	6%
Engagements sur Titres	13 875	18 017	(4 142)	(23%)
Participations non libérées	13 875	18 017	(4 142)	(23%)
Titres à recevoir	-	-	-	0%
Titres à livrer	-	-	-	0%
Total	470 676	263 262	207 414	79%

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Engagements de financement donnés	-	6 570	450 231	456 801

Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	-	-	3 282	3 282
Engagements de financement donnés	-	6 570	435 224	441 794
Autorisation de crédits par carte	-	-	11 725	11 725
Engagements sur titres	-	-	13 875	13 875
Participation non libérées	-	-	13 875	13 875
Titres à recevoir	-	-	-	-
Titres à livrer	-	-	-	-
Total	-	6 570	464 106	470 676

Note 4-5. Engagement de Financement reçus

Les engagements de financement reçus accusent un solde nul au 31.12.2018.

Note 4-6. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2018 à 3 883 407 mDT contre 3 554 278 mDT au terme de l'exercice 2017. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Garanties reçues de l'Etat	154 682	104 345	50 337	48%
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	172 591	39 019	133 572	342%
Garanties reçues de la clientèle	3 556 134	3 410 914	145 220	4%
Total	3 883 407	3 554 278	329 129	9%

La répartition des garanties reçues de la clientèle de la banque au 31.12.2018 par classe de risque et par nature de garanties se présente comme suit :

Classe	Garanties réelles	Garanties reçues de l'Etat	Garanties reçues / Etab. Bancaires	Actifs financiers	Garanties reçues / assurances	Autres	Total des garanties reçues
Classe 0	1 656 533	121 256	87 621	146 649	1 296	5 146	2 018 501
Classe 1	1 044 676	17 328	83 274	14 803	400	383	1 160 864
Classe 2	31 608	15	-	15	-	-	31 638
Classe 3	96 018	1 681	-	1 971	-	-	99 670
Classe 4	549 985	14 401	-	520	-	608	565 514
Classe 5	7 085	-	-	31	-	104	7 220
Total	3 385 905	154 681	170 895	163 989	1 696	6 241	3 883 407

Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31.12.2018 s'élèvent à (5 525) mDT et se présentent comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Devises vendues au comptant à livrer	(12 183)	(137 774)	125 591	(91%)
Devises achetées au comptant à recevoir	6 658	10 109	(3 451)	(34%)
Total	(5 525)	(127 665)	122 140	(96%)

Les opérations de change à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31.12.2018 s'élèvent à 358 805 mDT et se présentent comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Devises vendues à terme à livrer	(381 479)	(194 426)	(187 053)	96%
Devises achetées à terme à recevoir	740 284	934 012	(193 728)	(21%)
Total	358 805	739 586	(380 781)	(51%)

5- Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 5-1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2018 un montant de 578 354 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	14 387	5 595	8 792	157%
Opérations avec la clientèle	541 000	459 453	81 547	18%
Autres intérêts et revenus assimilés	22 967	14 668	8 299	57%
Différentiel d'intérêts sur opérations de change	14 752	5 832	8 920	153%
Commissions à caractère d'intérêts	8 215	8 836	(621)	(7%)
Total	578 354	479 716	98 638	21%

Note 5-2. Commissions en produits

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue et autres moyens de paiement	60 292	52 250	8 042	15%
Opérations sur placement et titres	2 256	2 460	(204)	(8%)
Opérations de change	1 802	1 791	11	1%
Opérations de commerce extérieur	4 762	4 982	(220)	(4%)
Gestion, étude et engagement	9 997	11 054	(1 057)	(10%)
Opérations monétiques et de banque directe	17 017	13 853	3 164	23%
Bancassurance	2 221	2 852	(631)	(22%)
Banque d'affaires	504	332	172	52%
Autres commissions	1 902	1 788	114	6%
Total	100 753	91 362	9 391	10%

Note 5-3. Gains nets sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2018 et 2017 :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Gains nets sur titres de transaction	4 767	2 867	1 900	66%
Gains nets sur titres de placement	19 822	35 724	(15 902)	(45%)
Gains nets sur opérations de change	46 923	43 794	3 129	7%
Total	71 512	82 385	(10 873)	(13%)

Les gains nets sur titres de transaction se détaillent comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Plus-values de cession sur titres de transaction	9 346	3 179	6 167	194%
Moins-values de cession des titres de transaction	(4 579)	(312)	(4 267)	1368%
Total	4 767	2 867	1 900	66%

Les gains nets sur titres de placement se détaillent comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Titres de placement à revenu fixe	17 576	34 394	(16 818)	(49%)
Intérêts et revenus assimilés sur les BTA de placement	6 154	20 650	(14 496)	(70%)
Intérêts et revenus assimilés sur les emprunts obligataires de placement	11 422	13 744	(2 322)	(17%)
Titres de placement à revenu variable	2 246	1 330	916	69%
Dividendes sur les titres de placement	648	363	285	79%
Plus-values de cession	1 910	1 252	658	53%
Moins-values de cession des titres de placement	(558)	(600)	42	(7%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(816)	(950)	134	(14%)
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de placement	1 062	1 265	(203)	(16%)
Total	19 822	35 724	(15 902)	(45%)

Les gains nets sur opérations de change se présentent comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Gains nets sur opérations de change BBE	6 112	5 120	992	19%
Gains nets sur opérations de change en compte	40 529	38 364	2 165	6%
Autres résultats nets de change	282	310	(28)	(9%)
Total	46 923	43 794	3 129	7%

Note 5-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2018 un montant de 78 475 mDT contre 63 505 mDT en 2017. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	60 884	47 110	13 774	29%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	4 514	2 560	1 954	76%
Dividendes et revenus assimilés sur entreprises liées	2 593	1 598	995	62%
Dividendes et revenus assimilés sur entreprises associées et co-entreprises	10 397	12 237	(1 840)	(15%)
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec convention de rétrocession	87	-	87	100%
Total	78 475	63 505	14 970	24%

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor	55 237	41 839	13 398	32%
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	5 163	4 770	393	8%
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires et titres participatifs	484	501	(17)	(3%)
Total	60 884	47 110	13 774	29%

Note 5-5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2018 un montant de 443 226 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Intérêts encourus et charges assimilées	(372 197)	(293 588)	(78 609)	27%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	(91 475)	(57 777)	(33 698)	58%
Opérations avec la clientèle	(245 223)	(201 974)	(43 249)	21%
Emprunts et ressources spéciales	(35 499)	(33 837)	(1 662)	5%
Autres Intérêts et charges	(71 029)	(52 873)	(18 156)	34%
Différentiel d'intérêts sur opérations de change	(52 834)	(35 617)	(17 217)	48%
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	(18 195)	(17 256)	(939)	5%
Total	(443 226)	(346 461)	(96 765)	28%

Note 5-6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2018 un montant de 88 943 mDT, enregistrant une baisse de 21 922 mDT par rapport à l'exercice 2017. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Dotations aux provisions sur créances douteuses	(114 886)	(98 511)	(16 375)	17%
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	(8 158)	(6 512)	(1 646)	25%
Dotations aux provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(40 826)	(43 927)	3 101	(7%)
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs et de passifs	(840)	(62)	(778)	1255%
Dotations aux provisions pour risques et charges	(3 190)	(5 500)	2 310	(42%)
Dotations aux provisions sur congés payés	(1 740)	-	(1 740)	100%
Total dotations	(169 640)	(154 512)	(15 128)	10%
Pertes sur créances	(57 718)	(185 218)	127 500	(69%)
Total dotations et pertes sur créances	(227 358)	(339 730)	112 372	(33%)
Reprises de provisions sur créances douteuses	56 751	21 398	35 353	165%
Reprises de provisions collectives Cir BCT 2012-02	-	2 786	(2 786)	(100%)
Reprises de provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	14 547	17 093	(2 546)	(15%)
Reprise / provisions de créances additionnelles Cir BCT 2013-21 suite aux radiations et cessions	-	167	(167)	(100%)
Reprises de provisions sur créances cédées et radiées	35 223	115 393	(80 170)	(69%)
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs et de passifs	1 766	438	1 328	303%
Reprises de provisions pour risques et charges	7 100	90	7 010	7789%
Reprises de provisions sur congés payés	-	1 210	(1 210)	(100%)
Reprise d'agios réservés sur créances cédées et radiées	22 319	70 224	(47 905)	(68%)
Total Reprises	137 706	228 799	(91 093)	(40%)
Recouvrement des créances radiées	709	66	643	974%
Total des reprises et des récupérations sur créances	138 415	228 865	(90 450)	(40%)
Total	(88 943)	(110 865)	21 922	(20%)

Note 5-7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2018 un montant de 2 353 mDT, enregistrant une variation de 3 469 mDT par rapport à l'exercice 2017. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	(5 724)	(12 495)	6 771	(54%)
Reprises de provision pour dépréciation des titres d'investissement	2 442	1 146	1 296	113%
Moins-value sur cession sur titres d'investissement	(1 224)	(83)	(1 141)	1375%
Plus-value sur cession sur titres d'investissement	2 715	7 792	(5 077)	(65%)
Pertes sur titres d'investissement	(623)	-	(623)	100%
Etalement de la prime et de la décote sur BTA d'investissement	4 767	2 524	2 243	89%
Total	2 353	(1 116)	3 469	(311%)

Note 5-8. Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2018 un montant de 147 044 mDT, en hausse de 25 051 mDT par rapport à 2017. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Frais du personnel	(102 275)	(92 307)	(9 968)	11%
Rémunérations du personnel	(76 641)	(71 016)	(5 625)	8%
Charges sociales	(18 532)	(16 563)	(1 969)	12%
Impôts sur salaires	(1 664)	(1 339)	(325)	24%
Autres charges liées au personnel	(5 438)	(3 389)	(2 049)	60%
Charges générales d'exploitation	(37 025)	(22 598)	(14 427)	64%
Frais d'exploitation non bancaires	(10 877)	(9 900)	(977)	10%
Autres charges d'exploitation	(26 148)	(12 698)	(13 450)	106%
Dotations aux amortissements	(7 744)	(7 088)	(656)	9%
Total	(147 044)	(121 993)	(25 051)	21%

Note 5-9. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2018 et 2017 :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Plus-values sur cession des immobilisations	69	180	(111)	(62%)
Moins-values sur cession des immobilisations	-	(50)	50	(100%)
Impôt suite au contrôle fiscal	(7 005)	-	(7 005)	100%
Contribution sociale de solidarité	(447)	-	(447)	100%
Autres résultats exceptionnels	1 436	1 924	(488)	(25%)
Total	(5 947)	2 054	(8 001)	(390%)

Note 5-10. Solde en gain résultant des autres éléments extraordinaires

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Contribution conjoncturelle	(1 786)	(1 994)	208	(10%)
Total	(1 786)	(1 994)	208	(10%)

Note 5-11. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 est de 4,530 dinars contre 4,302 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

Description	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Résultat net en mDT	119 970	113 911	6 059
Nombre moyen d'actions	26 481 000	26 481 000	-
Résultat de base par action (en DT)	4,530	4,302	0,229
Résultat dilué par action (en DT)	4,530	4,302	0,229

De ce fait, le résultat par action est calculé par rapport au nombre total d'actions en circulation au 31 décembre 2018, y compris les actions gratuites, comme si ces actions existaient à l'ouverture de la première période présentée.

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action a été calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

6- Notes explicatives sur l'état de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (964 513) mDT à (598 975) mDT enregistrant une hausse de 365 538 mDT soit 37,90%. Cette hausse est expliquée par des flux de trésorerie d'exploitation positifs de 672 234 mDT et des flux de financement négatifs de 125 457 mDT et par des flux de trésorerie d'investissement négatifs de 181 239 mDT.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 6-1. Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie affecté aux activités d'exploitation est établi à 672 234 mDT au 31 décembre 2018. Il s'explique par :

Flux nets positifs :

- * Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 261 111 mDT;
- * La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 388 910 mDT ;
- * Les encaissements nets sur titres de placement pour 286 457 mDT;
- * La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour 35 882 mDT ;
- * Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 14 333 mDT.

Flux nets négatifs :

- * La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 130 895 mDT.
- * Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers pour 165 936 mDT;
- * Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour 17 628 mDT.

Note 6-2. Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement

Le flux de trésorerie affecté aux activités d'investissement est établi à (181 239) mDT au 31 décembre 2018. Il s'explique par :

- * La variation des intérêts et dividendes pour 5 336 mDT ;
- * Des flux nets sur portefeuille d'investissement pour (175 342) mDT;
- * Des flux nets liés à l'acquisition et à la cession d'immobilisation pour (11 233) mDT ;

Note 6-3. Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement

Le flux de trésorerie affecté aux activités de financement est établi à (125 457) mDT au 31 décembre 2018. Il s'explique par :

- * Le remboursement d'emprunts nets pour (47 587) mDT.
- * La variation des ressources spéciales pour (44 224) mDT ;
- * Le versement des dividendes pour (33 101) mDT.
- * Le mouvement du fonds social de (545) mDT.

Note 6-4. Liquidités et équivalents de liquidités :

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2018 à (598 975) mDT contre (964 513) mDT au 31 décembre 2017.

Le rapprochement des liquidités et équivalents de liquidités au 31.12.2018 s'est établi comme suit :

Description	2 018	2 017
Actifs	544 118	290 108
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	402 287	170 245
Créances sur les Etablissements bancaires et financiers	52 348	51 966
Créances sur les Etablissements bancaires < 90 jours	37 159	29 229
Créances sur les Etablissements financiers < 90 jours	15 189	22 737
Titres de transaction	89 484	67 897
Passifs	(1 143 093)	(1 254 621)
Banque centrale, CCP	(1 068 025)	(1 174 025)
Comptes débiteurs auprès de la BCT	(25)	(25)
Emprunts auprès de la BCT	(1 068 000)	(1 174 000)
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires et financiers	(75 069)	(80 596)
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires < 90 jours	(71 536)	(74 237)
Dépôts et avoirs sur les Etablissements financiers <90 jours	(3 533)	(6 359)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(598 975)	(964 513)

7- Autres notes

Identification des parties liées

Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- La société PGI Holding du fait qu'elle détient 22,16% du capital de AMEN BANK ;
- La société COMAR du fait qu'elle détient directement dans Amen Bank 30,61% des droits de vote ;
- La société HORCHANI FINANCE du fait qu'elle détient 5,45% du capital d'AMENBANK;
- La société CTKD du fait qu'elle détient 5,00% du capital d'AMEN BANK;
- La société PARENIN du fait qu'elle détient 4,66% du capital d'AMEN BANK;
- La société ENNAKL AUTOMOBILES du fait qu'elle détient 4,53% du capital d'AMEN BANK;
- Les sociétés contrôlées par Amen Bank ou sur lesquelles celle-ci exerce une influence notable ;
- Les membres du Conseil de surveillance de Amen Bank, les membres du directoire ainsi que les membres proches de leurs familles.

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2018.

Société «PGI Holding»

Amen Bank a réalisé avec la société PGI holding les opérations suivantes :

1. Amen Bank loue auprès de la société PGI Holding une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2018 s'élève à 142 mDT (HT).
2. Amen Bank participe à une quote-part des frais relatifs aux moyens matériels, humains et informatiques et engagés par PGI holding dans le but de favoriser l'échange, le développement et à assurer l'assistance des différentes sociétés du Groupe. La quote-part d'Amen Bank dans le cadre de cette convention est fixée à 0,5% du chiffre d'affaire de cette dernière sans dépasser la somme de 160 mDT (HT) par an. Le montant des frais au titre de l'exercice 2018 est de 160 mDT (HT).

Société «COMAR»

Amen Bank a réalisé avec la société COMAR les conventions et opérations suivantes :

1. Le total des engagements de la société COMAR auprès d'Amen Bank s'élève à 449 mDT.
2. Des contrats de location en vertu desquels COMAR occupe trois locaux d'Amen Bank. Les revenus de ces immeubles au titre de 2018 s'élèvent à 14 mDT (HT).
3. Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :
 - Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2018 s'élève à 1 131 mDT;
 - Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit de son personnel. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de 2018 s'élève à 3 055 mDT (HT).

Société « PARENIN »

Le total des engagements de la société PARENIN auprès d'Amen Bank s'élève à 104 983 mDT.

Société « ENNAKL »

Au cours de l'année 2018, Amen Bank a procédé à la cession de l'intégralité de sa participation au capital de la société « Ennakl » aux sociétés suivantes :

- La société « Heavy » à hauteur de 2 406 522 actions en dégageant une moins-value de 7 mDT ;
- La société « Amen Finance Company » à hauteur de 486 000 actions en dégageant une moins-value de 1,5 mDT.
- Le total des engagements de la société ENNAKL auprès d'Amen Bank s'élève à 96 808 mDT.

Société « HORCHANI FINANCE »

Le total des engagements de la société HORCHANI FINANCE auprès d'Amen Bank s'élève à 12 000 mDT.

Société « Amen Santé »

Au cours de l'année 2018, Amen Bank a participé à l'augmentation du capital de la société « Amen Santé », détenue à hauteur de 16%, par la souscription à 110 496 actions de 10 dinars chacune.

Société « Clinique El Amen Bizerte »

Le total des engagements de la société « Clinique El Amen Bizerte » auprès d'Amen Bank s'élève, au 31.12.2018, à 20 799 mDT.

Au cours de l'année 2018, Amen Bank a procédé à la cession de 239 990 actions de sa participation au capital de la société « Clinique El Amen Bizerte » à la société Amen Santé à la valeur nominale.

Au 31.12.2018, le pourcentage de détention au capital de la société « Clinique El Amen Bizerte » s'élève à 13,18%.

Société « Clinique El Amen Nabeul »

Le total des engagements de la société « Clinique El Amen Bizerte » auprès d'Amen Bank s'élève, au 31.12.2018, à 18 289 mDT.

Société « Amen Project SICAF »

Au cours de l'année 2018, le capital de la société « Amen Project SICAF » a été réduit en passant de 8 500 mDT à 500 mDT et ce, par la réduction de la valeur nominale de l'action de 45 dinars à 2,5 dinars.

Société « SICAR Amen »

La banque a réalisé avec la société SICAR Amen dans laquelle elle détient 88,20% du capital les conventions et opérations suivantes :

1. Vingt un (21) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de 405 208 mDT. La commission de gestion au titre de 2018, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5 % des montants gérés nets des éventuelles provisions à constituer au titre de l'emploi des fonds (avenant 16/08/2018), s'élève à 1 858 mDT (HT).
2. En vertu d'une convention de gestion en date du 18 juin 1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes :
 - Une rémunération annuelle forfaitaire de 50 mDT hors taxes ;
Une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission est portée à 4 mDT hors taxes (avenant 2007) si le dossier est transmis pour déblocage effectif ;
• Un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.
 - La rémunération au titre de l'exercice 2018, s'élève à 93 mDT (HT).

Société « Tunisie Leasing & Factoring »

La banque a réalisé avec la société Tunisie Leasing & Factoring dans laquelle elle détient 32,48% du capital les opérations suivantes :

1. Le total des engagements de la société Tunisie Leasing & Factoring auprès d'Amen Bank s'élève à 84 181 mDT.
2. Tunisie Leasing & Factoring loue auprès de l'Amen Bank un local à usage commercial à Houmet Souk pour un montant qui s'élève à 15 mDT (HT) au titre de l'exercice 2018.
3. L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing enregistre un encours de 10 062 mDT ; Ce montant, considéré comme un prêt, est redevable sur une période de cinq ans.

Société « Le recouvrement »

La banque a conclu en date du 1er janvier 2007 avec la société "Le Recouvrement" dans laquelle elle détient 99,88% du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le Recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de 1 500 dinars (HT).

Au cours de 2018, "Amen Bank" a procédé à la cession de créances au profit de la société "Le Recouvrement", totalisant 54 923 mDT et totalement couvertes par des provisions et des agios réservés et ce, soit un dinar par créance. Cette opération n'a pas eu d'effet sur le résultat de l'exercice.

Société « Tunisys »

La banque a réalisé avec la société Tunisys, dans laquelle elle détient 20,00% du capital, des opérations suivantes :

1. La société Tunisys a contracté un crédit auprès d'AMEN BANK l'encours du crédit s'élève au 31 Décembre 2018 à 3 436 mDT.
2. Amen Bank a réalisé des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique, au cours de l'exercice 2018, pour un montant de 986 mDT.
3. Au cours de l'année 2018, Amen Bank a procédé à la cession de 14 769 actions de sa participation au capital de la société « Tunisys » réparties comme suit :
 - 7 385 actions à la société COMAR avec une plus-value de 109 mDT
 - 7 384 actions à la société PGI Holding avec une plus-value de 109 mDT.

Société « Hayett »

Le total des engagements de la société « Hayett » auprès d'Amen Bank s'élève, au 31.12.2018, à 3 mDT.

Société « MAGHREB LEASING D'ALGERIE »

Le total des engagements de la société « MAGHREB LEASING D'ALGERIE » auprès d'Amen Bank s'élève, au 31.12.2018, à 10 090 mDT.

Société «EL IMRANE»

Le total des engagements de la société EL IMRANE, détenue à hauteur de 20%, auprès d'Amen Bank s'élève à 13 152 mDT.

Société «Amen Capital»

La société Amen Capital a conclu une convention de location avec Amen Bank en vertu de laquelle, elle loue des locaux administratifs appartenant à Amen Bank sis au Tour C de l'immeuble Amen Bank, avenue Mohamed V 1002 Tunis. Le montant du loyer s'élève à 53 mDT (HT) au titre de l'exercice 2018.

Société «Amen Invest»

La société Amen Invest a conclu une convention de location avec Amen Bank en vertu de laquelle, elle loue des locaux administratifs appartenant à Amen Bank sis au Tour C de l'immeuble Amen Bank, avenue Mohamed V 1002 Tunis. Le montant du loyer s'élève à 118 mDT (HT) au titre de l'exercice 2018.

Société « SOGEREC » :

La banque a réalisé avec la société SOGEREC, dans laquelle elle détient 99,97% du capital, des opérations suivantes

1. Au 1er janvier 2016, la banque a conclu avec SOGEREC un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société SOGEREC un local de 10 bureaux sis au 2ème étage du tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5, majoré de la participation de la SOGEREC aux charges d'exploitation et frais d'entretien inhérents au local loué et qui est fixé à 11 mDT (HT) par an accompagné d'une majoration annuelle de 5% à partir de la deuxième année de location soit le 01 janvier 2017. Ainsi le produit total perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2018 s'élève à 65 mDT.
2. La SOGEREC a conclu courant 2017 pour une période à déterminer, une convention de mise à disposition de deux de ses collaborateurs auprès de l'AMEN BANK, Ainsi la charge annuelle relative à l'exercice 2018 est de 52 mDT (HT).

SICAVs:

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec SICAV Amen Première et SICAV Amen, les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

	Sicav Amen	Amen première Sicav
Actif net au 31/12/2018 en mDT	58 373	127 391
Commission de dépositaire		
Taux	0,07% TTC DE L'ACTIF NET	0,07% TTC DE L'ACTIF NET
Minimum	7 080 DT TTC	7 080 DT TTC
Max	29 500 DT TTC	29 500 DT TTC
Montant Annuel Perçu	25 000 DT HT	25 000 DT HT
Commission de distribution		
Taux	0,59% TTC DE L'ACTIF NET	0,59% TTC DE L'ACTIF NET
Montant Annuel Perçu	356 129 DT HT	658 347 DT HT

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2018.

Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 se présentent comme suit (en TND) :

	Président du conseil de surveillance		Membres du conseil de surveillance & des différents comités	
	Charge 2018	Passif au 31/12/2018	Charge 2018	Passif au 31/12/2018
Avantages à court terme	-	300 000	-	320 000
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-

Total	Président du Directoire			Membres du Directoire		
	Charge 2018	Charges sociales 2018	Passif au 31/12/2018	Charge 2018	Charges sociales 2018	Passif au 31/12/2018
Avantages à court terme	872 675	196 847	956 134	2 098 944	477 087	2 148 549
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paievements en actions	-	-	-	-	-	-
Total	872 675	196 847	956 134	2 098 944	477 087	2 148 549

Note 7-2. Ratio de liquidité à court terme « LCR »

Le nouveau ratio de liquidité à court terme « LCR » est entré en vigueur depuis janvier 2015 en application de la circulaire BCT 2014-14 du 10 novembre 2014, il mesure le taux de couverture des sorties nettes de trésorerie (sur 30 jours) par les actifs liquides de la banque.

A fin décembre 2018, le ratio de liquidité à court terme LCR pour le mois de janvier 2019 s'est établi à 126,75% en dépassement par rapport au niveau réglementaire minimum de 100,00% fixé par la BCT pour 2018.

Note 7-3. Évènements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif n'est parvenu postérieurement au 31/12/2018.

Les présents états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil de surveillance du 28/03/2019. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

A l'attention des actionnaires d'Amen Bank,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission que vous nous aviez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers d'Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Amen Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **905 281 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **119 970 KDT**.

A notre avis, les états financiers de l'Amen Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent des questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1 Evaluation des engagements de la clientèle

Risque identifié

La Banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la Banque (**67%**) et qui totalise, au 31 décembre 2018, **5 929 248 KDT** ainsi que celle du coût net du risque associé au niveau du résultat de l'exercice et qui s'élève à **84 414 KDT** en provisions individuelles et **8 158 KDT** en provisions collectives.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont présentés dans les notes annexes aux états financiers annuels au paragraphe « Créances à la clientèle ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité et d'autres informations disponibles.

3.2 Evaluation des provisions sur les fonds gérés

Risque identifié

Au 31 décembre 2018, l'encours des placements en fonds gérés SICAR s'élève à un montant brut de **418 716 KDT** (Compte tenu des créances rattachées pour **13 508 KDT**), couverts par des provisions à concurrence de **16 567 KDT**, soit un montant net de **402 149 KDT**, représentant **5%** du total bilan.

Les fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotées et non cotées) et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires de ces fonds.

La méthode de valorisation de ces emplois implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations, etc.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont présentés dans les notes annexes aux états financiers annuels au paragraphe « Portefeuille Titres ».

En raison de l'importance des fonds gérés représentant **25%** du portefeuille des titres d'investissement et le niveau de jugement important pour déterminer le montant des provisions requises, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- La vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard, notamment en matière d'évaluation de ces actifs.
- La vérification du caractère approprié de la méthode de valorisation retenue et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- L'examen de la qualité et de la fiabilité des données utilisées pour chaque méthode de valorisation.
- L'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des participations et des placements, compte tenu de la méthode de valorisation retenue sur la base des éléments et informations financières disponibles.
- La vérification des modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.

3.3 La prise en compte des revenus des opérations de crédits

Risque identifié

Les revenus des opérations de crédit s'élèvent, au 31 décembre 2018, à **578 354 KDT** et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation de la banque (**70%**).

En raison de leur composition, leurs montants et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note « Créances à la clientèle », même de légères modifications des taux d'intérêt et des durées pourrait avoir un impact significatif sur les produits nets bancaires et, par conséquent, sur le résultat de l'exercice et les capitaux propres de la banque.

C'est pour cette raison que nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle des revenus des opérations de crédits ;

- Examiner les politiques, les processus et les contrôles mis en place en vue de la reconnaissance des revenus ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisé à l'aide de nos experts informatiques ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de prise en compte des revenus des opérations de crédits et de réservation des produits ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4. Rapport du Directoire

La responsabilité du rapport sur la gestion de l'exercice incombe au Directoire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Directoire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Directoire par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Directoire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Directoire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Directoire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Directoire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Directoire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Directoire a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil de Surveillance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Directoire et au Conseil de Surveillance.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Directoire.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 1 Avril 2019

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

BDO

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Adnène ZGHIDI

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

A l'attention des actionnaires d'Amen Bank,

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2018.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- 1 Une nouvelle convention de gestion de fonds a été conclue le 22 Mars 2018 avec la société "SICAR Amen" dans laquelle "Amen Bank détient **88,20%** du capital. Cette convention porte sur la gestion du fonds AMEN BANK 2018/1 d'une valeur de **20 000 KDT**. En contrepartie, "SICAR Amen" perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de **1%** sur l'encours du fonds géré. En date du 16 Août 2018, cette convention a fait l'objet d'un avenant, en vertu duquel la commission de gestion a été ramenée à **0,5%** annuellement sur l'encours net des éventuelles provisions à constituer au titre de l'emploi de ce fonds.

La commission de gestion au titre de 2018, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5% des montants gérés, s'élève à **75 KDT** (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 11 Mai 2018.

- 2 Une nouvelle convention de gestion de fonds a été conclue le 22 Mars 2018 avec la société "SICAR Amen" dans laquelle "Amen Bank" détient **88,20%** du capital. Cette convention porte sur la gestion du fonds AMEN BANK 2018/2 d'une valeur de **60 851 KDT**. En contrepartie, "SICAR Amen" perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de **1%** sur l'encours du fonds géré. En date du 16 Aout 2018, cette convention a fait l'objet d'un

avenant, en vertu duquel la commission de gestion a été ramenée à **0,5%** annuellement sur l'encours net des éventuelles provisions à constituer au titre de l'emploi de ce fonds.

La commission de gestion au titre de 2018, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5% des montants gérés, s'élève à **228 KDT** (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 11 Mai 2018.

- 3** A fin 2018, "Amen Bank" a procédé à la cession des créances au profit de la société "Le Recouvrement", totalisant **54 923 KDT** et totalement couvertes par des provisions et des agios réservés. Le prix de cession est fixé au dinar symbolique par créance.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 07 Février 2019.

- 4** Au cours de 2018, "Amen Bank" a procédé à la souscription de **110 496** actions détenues dans le capital de la société « AMEN SANTE » à la valeur nominale de **10 DT** l'action.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 1^{er} Novembre 2018.

- 5** Au cours de 2018, "Amen Bank" a procédé à la cession de **239 990** actions détenues dans le capital de la société « CLINIQUE EL AMEN BIZERTE » à la société "AMEN SANTE" à la valeur nominale de 10 DT par action soit un prix global de **2 400 KDT**.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 01 Novembre 2018.

- 6** Au cours de 2018, "Amen Bank" a procédé à la cession de **7 384** actions détenues dans le capital de la société « TUNISIE SYSTEMES -TUNISYS » à la société « PGI » pour un prix global de **183 KDT** ce qui a permis de dégager une plus-value de **109 KDT**.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 24 mars 2017.

- 7** Au cours de 2018, "Amen Bank" a procédé à la cession de **7 385** actions détenues dans le capital de la société « TUNISIE SYSTEMES -TUNISYS » à la société « COMAR » pour un prix global de **183 KDT** ce qui a permis de dégager une plus-value de **109 KDT**.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 24 mars 2017.

- 8** Au cours de 2018, « Amen Bank » a procédé à la cession de ses **2 892 522** actions détenues dans le capital de la société « ENNAKL » aux sociétés « HEAVY » et « AMEN FINANCE COMPANY » pour un prix global de **35 665 KDT** dégageant ainsi une moins-value de **8,5 KDT**.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 1^{er} Novembre 2018.

- 9** Au 23 Mars 2018, la banque a conclu un contrat d'assurance IDR avec l'assurance HAYET, le montant dû par trimestre est de **447 KDT**, soit un total annuel de **1 789 KDT**, un avenant du contrat a été conclu prévoyant une couverture des charges sociales.

Ainsi une constatation du complément des charges sociales couvant 2018 a été comptabilisée pour **356 KDT**.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

Société «PGI Holding»

"Amen Bank" a réalisé avec la société "PGI Holding" qui détient **22,16%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

- 1** "PGI Holding" fournit des moyens matériels, humains et informatiques dans le but d'assister la banque dans le domaine du développement, le domaine informatique et en matière juridique.

En contrepartie de ces services, "PGI Holding" perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la banque avec un plafond de 150 KDT hors taxes. Au 19 janvier 2016, cette convention a fait l'objet d'un avenant ramenant le plafond à 160 KDT hors taxes.

Le montant des frais supportés par la banque au titre de l'exercice 2018, s'élève à **160 KDT** (HT).

- 2** "Amen Bank" loue auprès de la société "PGI Holding" une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au n°150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2018 s'élève à **142 KDT** (HT).

Société «COMAR»

"Amen Bank" a réalisé avec la société "COMAR" qui détient **30,61%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

- 1 Des contrats de location en vertu desquels "COMAR" occupe trois locaux, propriétés de "Amen Bank". Les revenus de loyers de ces immeubles au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à **14 KDT** (HT).
- 2 Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :
 - Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2018 s'élève à **1 131 KDT** ;
 - Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit du personnel de la banque. Le montant global des cotisations versées à la "COMAR" au titre de l'exercice 2018, s'élève à **3 055 KDT**.

Société «SICAR Amen»

La banque a réalisé avec la société "SICAR Amen" dans laquelle elle détient **88,20%** du capital les conventions et opérations suivantes :

- 1 En date du 16/08/2018 et en commun accord entre l'Amen Bank et la société "SICAR Amen" un avenant aux conventions de gestion conclues avant 2018 a été signé avec la société "SICAR Amen", en vertu duquel la modalité de calcul de la commission de gestion a été ramenée de 1% l'an sur l'encours du fonds géré à 0,5% l'an sur l'encours du fonds net des provisions au titre des emplois de ces fonds ; soit 19 conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de **324 357 KDT**.

Ainsi la commission de gestion au titre de 2018 s'élève à **1 555 KDT** (HT).

- 2 En vertu d'une convention de gestion en date du 18 juin 1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes :
 - Une rémunération annuelle forfaitaire de **50 KDT** hors taxes ;
 - Une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission est portée à 4 KDT hors taxes (avenant 2007) si le dossier est transmis pour déblocage effectif ;
 - Un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2018, s'élève à **93 KDT** (HT).

Société « Le recouvrement »

La banque a conclu en date du 1^{er} janvier 2007 avec la société "Le recouvrement" dans laquelle elle détient **99,88%** du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de **1.500 dinars** (HT).

Société «Tunisys»

Amen Bank a réalisé avec la société "Tunisys", dans laquelle elle détient **20%** du capital, des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique au cours de l'exercice 2018 pour un montant total de **986 KDT** (HT).

Société « SICAVs»

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec "SICAV Amen Première" et "SICAV Amen", les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

	Fonctions de	Base de rémunération	Commission 2018 (Hors TVA)
SICAV première	Amen Dépositaire	Rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 30 KDT HT	25 KDT

	Distributeur	0,5% de l'actif net HT	658 KDT
SICAV Amen	Dépositaire	Rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 30 KDT HT	25 KDT
	Distributeur	0,5% de l'actif net HT	356 KDT

Société « AMEN CAPITAL »

En date du 1^{er} Février 2016, la banque a conclu avec AMEN CAPITAL un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société AMEN CAPITAL un local sis au 5^{ème} étage Tour C de l'immeuble avenue Mohamed 5 AMEN BANK. Le produit perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2018 s'élève à **53 KDT**.

Société « AMEN INVEST »

En date du 03 Octobre 2016, la banque a conclu avec AMEN INVEST un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société AMEN INVEST les parties suivantes du tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5 :

- Un local situé au 6ème étage d'une superficie totale de 372 m²,
- Un local situé au 7ème étage d'une superficie totale de 372 m²,
- 6 places de parking au sous-sol de l'immeuble AMEN BANK,

Le produit perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2018 s'élève à **118 KDT**.

Société « SOGEREC » :

La banque a réalisé avec la société "SOGEREC " dans laquelle elle détient **99,97%** du capital les conventions et opérations suivantes :

1. Au 1er Janvier 2016, la banque a conclu avec SOGEREC un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société SOGEREC un local de 10 bureaux sis au 2ème étage du tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5, majoré de la participation de la SOGEREC aux charges d'exploitation et frais d'entretien inhérents au local loué et qui est fixée à **11 KDT (HT)** par an accompagné d'une majoration annuelle de 5% à partir de la deuxième année de location soit le 01 janvier 2017. Ainsi le produit total perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2018 s'élève à **65 KDT (HT)**.
2. La SOGEREC a conclu courant 2017 pour une période à déterminer, une convention de mise à disposition de deux de ses collaborateurs auprès de l'AMEN BANK ; ainsi la charge annuelle relative à l'exercice 2018 est de **52 KDT (HT)**.

Société « TUNISIE LEASING & FACTORING »

Au 01 Janvier 2011 la banque a conclu avec TUNISIE LEASING & FACTORING un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société TUNISIE LEASING & FACTORING un local à usage commercial à Djerba Houmet Souk, le produit perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2018 est de **15 KDT**.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants :

- 1 Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :
 - La rémunération du Président du Conseil de Surveillance a été fixée par décision du Comité de Rémunération en date du 30 juillet 2012.
 - Les membres du Conseil de Surveillance, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil de Surveillance et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
 - La rémunération et avantages accordés aux membres du Directoire sont fixés par décision du Comité de Rémunération. Ces rémunérations et avantages sont composés d'un salaire annuel fixe, d'une prime de bilan complémentaire, d'une gratification de fin d'année, d'une prime d'intéressement indexée sur le résultat net de l'exercice et des jetons de présence reçus des filiales.

- Le Président du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire bénéficient chacun d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec prise en charge des frais y afférents ainsi que de la prise en charge des frais d'utilité.

2 Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018, se présentent comme suit (en TND) :

	Président du Conseil de Surveillance		Membres du Conseil de Surveillance	
	Charge 2018	Passif au 31/12/2018	Charge 2018	Passif au 31/12/2018
Avantages à court terme	300 000	-	320 000	-
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
TOTAL	300 000	-	320 000	-

	Président du Directoire			Membres du Directoire		
	Charge brute 2018	Charges sociales 2018	Passif au 31/12/2018	Charge brute 2018	Charges sociales 2018	Passif au 31/12/2018
Avantages à court terme	872 675	196 847	956 134	2 098 944	477 087	2 184 549
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
TOTAL	872 675	196 847	956 134	2 098 944	477 087	2 184 549

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48, relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 1 Avril 2019

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

BDO

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Adnène ZGHIDI